



# Plan Vélo 77

EN SELLE POUR L'AVENIR!

COMMUNES,  
INTERCOMMUNALITÉS,  
**de nouvelles opportunités pour  
développer la pratique du vélo**

**Le Département de Seine-et-Marne investit  
30 millions d'euros sur dix ans (2020-2029)  
afin de favoriser la pratique  
du cyclotourisme et du vélo au quotidien.**

Maître d'ouvrage sur plusieurs tronçons,  
le Département a mis en place un dispositif  
spécifique de subventions destinées  
aux collectivités qui souhaitent  
participer à la constitution de ce grand  
réseau de voies cyclables sécurisées.



# 4 EXEMPLES

## de travaux éligibles

### PISTE CYCLABLE



Situé principalement le long des voies de circulation, cet aménagement est séparé physiquement des véhicules motorisés. Il permet de dédier un itinéraire aux cyclistes en leur assurant une meilleure sécurité. Une piste peut être installée au niveau de la chaussée ou à hauteur du trottoir, tout en restant distincte du flux des piétons. Unidirectionnelle ou bidirectionnelle, elle garantit l'efficacité du déplacement à vélo.

### AIRE D'ARRÊT VÉLO



Installé à proximité des véloroutes, cet aménagement touristique permet aux cyclistes de retrouver des équipements importants et d'avoir des possibilités régulières de haltes. Une aire principale, souvent une porte d'entrée sur l'itinéraire, peut comprendre un parking voitures, des sanitaires, un abri vélo, une borne de recharge pour vélos à assistance électrique, un relais information service... Moins dotée, une aire secondaire disposera par exemple d'un point d'eau, d'une zone de pique-nique et d'un repose-vélo, dans un site ou un panorama remarquable.

### DESSERTÉ COLLÈGE



Sont inscrits au PlanVélo77 une cinquantaine de collèges qui ne bénéficient pas d'une desserte à vélo sécurisée. Le Département pilotera une étude pour chacun d'entre eux afin d'identifier des aménagements (piste cyclable, voie verte...) dans un rayon de trois kilomètres autour de l'établissement. Les travaux pourraient concerner une route départementale, une voie communale ou un chemin indépendant du réseau routier, que ce soit en ou hors agglomération.

### AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR OU D'UN GIRATOIRE



Le PlanVélo77 identifie des carrefours, giratoires et traversées sur le réseau routier départemental dont le passage à vélo est aujourd'hui difficile et/ou dangereux. Etudier ces sites, imaginer l'aménagement le plus adapté puis réaliser ces travaux permettra d'assurer la continuité des voies cyclables en toute sécurité.



# PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT D'UN GRAND RÉSEAU CYCLABLE

Le PlanVélo77 dessine un véritable réseau d'itinéraires de loisirs et de tourisme (Axe 1), tout en facilitant la pratique du vélo du quotidien (Axe 2). Il favorise les échanges entre les acteurs (Axe 3) et promeut l'usage du vélo au sein de l'administration départementale (Axe 4).

## AXE 1 : CONSTRUIRE UN RÉSEAU D'ITINÉRAIRES DE LOISIRS ET DE TOURISME

Le Département participe à la réalisation de quatre véloroutes, agrémentées d'aires d'arrêt :

- La Scandibérique (EuroVelo 3), d'envergure européenne, traversera la Seine-et-Marne sur 108 km. Déjà réalisé en partie, le parcours sur notre territoire sera finalisé en 2023.
- Trois véloroutes nationales :
  - Le Paris-Strasbourg (V52) ouvrira, pour la première fois, la vallée de la Marne à l'est de Meaux au cyclotourisme.
  - La Seine à Vélo (V33).
  - Le Chemin des Floteurs (V55), par la vallée de l'Yonne.

L'ensemble des véloroutes représente un linéaire total de 266 km, qui suit les principaux cours d'eau du département.

Ces véloroutes seront complétées par **sept Grands itinéraires cyclables départementaux (GIC)**, totalisant 294 km. Pendant la durée du plan, le Département s'engage à construire les quatre premiers itinéraires du réseau, qui sont :

- GIC 1 Les Comtes de Champagne (Bray-sur-Seine Esbly, en passant par Provins et Coulommiers)
- GIC 2 La Route du Brie (Melun – Meaux)
- GIC 3 Les Chemins des Roses (Servon – Verneuil-l'Étang)
- GIC 4 Les Boucles de la Marne (Champs-sur-Marne – Esbly)

Souvent accessibles d'une gare, les GIC permettront la découverte des paysages et terroirs de Seine-et-Marne.

Connectés aux véloroutes, ils formeront avec elles un maillage de parcours de longue distance.

Le PlanVélo77 prévoit aussi de soutenir les collectivités territoriales via un appel à projets pour la création de **10 à 20 boucles cyclotouristiques locales** au cours de la période du plan.

## AXE 2 : FACILITER LA PRATIQUE DU VÉLO DU QUOTIDIEN

Le Département compte lever les obstacles à la pratique ordinaire du vélo, que ce soit pour aller travailler, se rendre en cours ou effectuer des déplacements ponctuels.

Il viendra en appui des collectivités locales (intercommunalités, communes) qui souhaitent étendre le réseau existant. **Plus de 100 projets de voies cyclables sur des routes départementales** (en et hors agglomération) sont ainsi inscrits au plan. Ils aideront à relier des zones résidentielles à des centres-villes, des gares, des commerces, des mairies, etc. Les aménagements prioritaires représentent un linéaire total de 239 km.

Le Département portera également **des projets de nouvelles liaisons vers les collèges** (avec un travail spécifique sur le stationnement). Enfin, pour assurer la continuité du réseau cyclable existant et la sécurisation des cyclistes et des piétons, le PlanVélo77 vise à résorber les « coupures » (ouvrage d'art, carrefour, giratoire, traversée de route, etc.) identifiées avec les intercommunalités.

## AXE 3 : CRÉER UN CADRE D'ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS DU VÉLO

La démarche s'attache à renforcer la communication entre les intervenants du vélo en Seine-et-Marne, à assurer un suivi des aménagements cyclables et de leur fréquentation, ainsi qu'à valoriser les actions innovantes. Le Département s'engage par exemple à organiser tous les deux ans un « Forum des mobilités actives » qui réunira, entre autres, les divers acteurs du monde du vélo en Seine-et-Marne. La première édition de cette manifestation aura lieu en septembre 2021.

## AXE 4 : ŒUVRER POUR DEVENIR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

L'axe 4 porte sur la promotion de la pratique du vélo au sein de l'administration départementale, en favorisant notamment les déplacements à vélo des agents (domicile/travail et entre sites), en assurant un stationnement vélo pour les sites accueillant du public...

# LES TRAVAUX PRIS EN CHARGE

Le PlanVélo77 a pour vocation de faire de la Seine-et-Marne une destination de référence pour la pratique du vélo en Île-de-France, tout en étant un formidable outil d'attractivité et de valorisation du territoire. Il répond également aux besoins de ses habitants de se déplacer quotidiennement à vélo en sécurité. Pour y parvenir, trois plans triennaux assureront le financement des projets. Le premier doté de 9 millions d'euros pour la période 2021 / 2023.

Selon les itinéraires, leur priorisation, la nature de la voie (route départementale ou non, en ou hors agglomération, etc.), le Département sera maître d'ouvrage du projet ou facilitateur auprès des collectivités territoriales (intercommunalités ou communes). Seule exception : la signalisation directionnelle ; le jalonnement de tous les véloroutes et GIC sera unifié par le Département, qui en assurera la maîtrise d'ouvrage (MOA).

## LE DÉPARTEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE

### L'AXE1:

Le Département porte la MOA des tronçons suivants :

- la partie nord de la Scandibérique ;
- le Paris-Strasbourg (V52), hors l'unité urbaine de Meaux ;
- les GIC prioritaires 1 à 4, à l'exception des passages en agglomération.

› Le Département limite sa MOA aux seuls tracés hors agglomération du réseau routier départemental des véloroutes V33 (vallée de la Seine) et V55 (de Montereau-Fault-Yonne à la limite du département de l'Yonne).

### L'AXE2:

› Le Département se charge de la réalisation des sections prioritaires sur routes départementales hors agglomération figurant dans les plans triennaux du PlanVélo77. Pour le premier plan triennal (2021-23), il s'agit de 15 projets.

› Il créera de nouvelles liaisons cyclables sécurisées vers des collèges prioritaires du PlanVélo77 (34 collèges identifiés pour 2021 / 2023).

› Le Département aménagera les coupures de type « carrefour » (carrefours, giratoires et traversées) inscrits au plan afin de les rendre plus sécurisées pour les cyclistes et les piétons.

› Il étudiera certaines des coupures de type « ouvrage d'art » identifiées au plan qui pourront faire l'objet d'opérations spécifiques en fonction du budget disponible.

## LE DÉPARTEMENT FACILITATEUR

Pour les itinéraires et sections inscrits au PlanVélo77, est éligible à une subvention toute création de bandes ou pistes cyclables, bandes multi-fonctionnelles, voies vertes, chaussées à voie centrale banalisée, couloirs de bus ouverts aux vélos, zones 30, zones de rencontre et doubles sens cyclables...

Le Département peut aussi participer au financement d'un projet de « coupure » de type carrefour, dont la MOA est assumée par un tiers.

› Une collectivité peut aussi solliciter une subvention départementale sur une section située sur l'itinéraire d'une des trois véloroutes (V33, V52, V55) ou d'un GIC (axe1), afin d'accélérer sa réalisation. Il s'agit notamment pour les GIC 1 à 4 des parties en agglomération, mais aussi des tronçons en ou hors agglomération des GIC 5 (vers la Butte de Doue, de Coulommiers à la Ferté-sous-Jouarre), GIC 6 (Au Fil du Canal, de Lizy-sur-Ourcq à May-en-Multien), et GIC 7 (La Brie des Moulins, de Coulommiers à la Ferté-Gaucher).

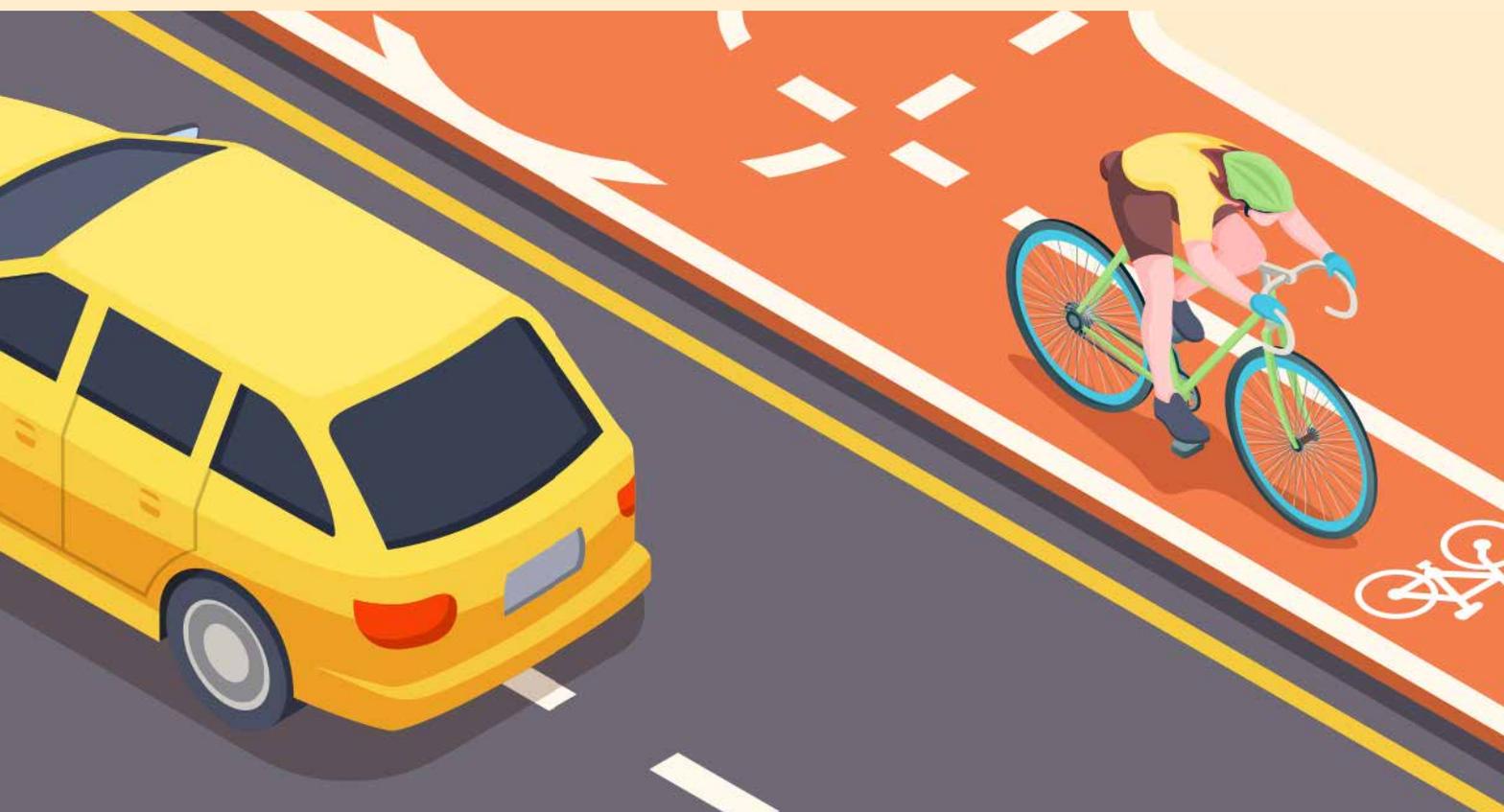
À noter : Un projet de boucle cyclotouristique locale (axe 1) est éligible à une subvention dans le cadre d'un appel à projets spécifique.

Pour les projets du vélo « utilitaire » (axe 2), la Région est susceptible d'apporter une subvention ; la participation du Département peut alors varier de 20 % à 70 %.

# RÉCAPITULATIF : PLAFONDS ET TAUX DE SUBVENTION

		AXE 1	AXE 2
Plafonds subventionnables du Département		→ 150 000 € HT/km → 30 000 € HT/aire d'arrêt	→ 250 000 € HT/km → 80 000 € HT/coupure de type « carrefour »
Si participation de la Région *	Avec schéma	–	Tous les aménagements : Région – 50 % CD77 – 20 %
	Sans schéma	–	Tous les aménagements : Région – 25 % CD77 – 45 %
Sans participation de la Région		CD77 – 70 %	Section prioritaire, coupure de type « carrefour », desserte nouveau collège et nouvelle station multimodale de covoiturage d'intérêt départemental : CD77 – 70 %  Autre section : CD77 – 50 %

\*sous réserve d'acceptation par la Région.



# Le PlanVélo77 en chiffres :



Téléchargez + d'infos  
sur [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)



**PLANVÉLO77**  
Présentation de la nouvelle  
politique cyclable du Département,  
déclinée en 4 axes, comprenant  
un volet cartographique.



**PLANVÉLO77 :**  
**RÈGLEMENT DES SUBVENTIONS**  
Présentation du dispositif  
de subventions spécifiques  
au PlanVélo77, à destination  
des maîtres d'ouvrages  
(communes, intercommunalités).

Département de Seine-et-Marne  
Direction des routes  
Hôtel du Département  
CS 50377  
77010 MELUN cedex  
[dr-sdpp@departement77.fr](mailto:dr-sdpp@departement77.fr)  
01 64 10 61 22



[seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)  
f t y d i  
**SEINE & MARNE 77**  
LE DÉPARTEMENT